

الرقم	الموضوع: حقوق المرأة		مركز المرأة العربية للتدريب والبحوث
البلد: تونس	موقع الويب:	المصدر:	
العدد و [ص]:	التاريخ: 2010-10-27	Le Journal du congrès	

La femme syrienne

Des droits à consolider

La femme occupe depuis quelques décennies une place privilégiée en Syrie où elle est considérée comme un être devant bénéficier autant que l'homme du droit d'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à la formation... Un concept nouveau et important a fait son apparition en Syrie, à savoir le concept de «Women Empowerment» pris en considération dans les stratégies de développement économique en Syrie et qui sous-tend l'idée que la femme doit participer, au même titre que l'homme, à la croissance économique de son pays et qu'il faut, par conséquent, lui ouvrir des perspectives et lui donner la possibilité de compter sur elle-même et de voler de ses propres ailes en montant son propre projet. La femme syrienne est présente sur plusieurs fronts et est devenue un partenaire de taille dans le domaine politique et économique. Sur le plan politique, la femme est présente dans le pouvoir législatif, exécutif et pénal, et jouit de tous ses droits, à savoir le droit d'occuper de hautes fonctions et de faire valoir ses compétences autant que ceux de l'homme dans ces domaines. La femme syrienne a contribué au développement social et économique de son pays et jouit de sa citoyenneté et de ses droits, occupant des postes de pouvoir dans diverses administrations publiques du pays, ce qui lui a permis de participer aux affaires publiques du pays, en apportant son expérience et son savoir-faire. D'ailleurs, le nombre de femmes occupant des postes de décision dans divers ministères et sociétés publiques n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

La Constitution du pays a permis de bannir les obstacles s'opposant à la promotion des droits de la femme, ainsi qu'à son épanouissement et à son bien-être au sein de la société syrienne. Celle-ci donne la possibilité à cette dernière d'exercer son droit à la citoyenneté, en lui accordant le droit de voter et d'être éligible, et d'occuper des postes de décision au sein des pouvoirs législatif et exécutif. Les statistiques établies montrent que les femmes occupent 12,04% des postes dans le Conseil du peuple ce qui représente un des pourcentages les plus élevés dans le monde arabe. Quant au nombre de femmes présentes dans les conseils locaux, il s'élève à 379. En outre, le nombre de femmes participant aux différentes commissions du Conseil du peuple n'a cessé d'augmenter. Les femmes sont très présentes également dans la magistrature depuis 1975. Le nombre de femmes magistrates a atteint, fin 2008, le nombre 199.

D'un autre côté, le Plan de développement pour la période (2006-2010) a fait de la participation effective de la femme dans les divers secteurs et domaines du pays, un de ses fers de lance. Sa présence dans les institutions étatiques et les administrations a été renforcée. Des femmes ont été désignées pour être des conseillères et des chargées de mission dans certains ministères comme le ministère de la Santé ou celui des Communications.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, la parité est de mise et les femmes sont traitées sur un pied d'égalité que les hommes, en ayant la possibilité d'enseigner, de faire de la recherche dans des laboratoires et d'occuper des postes de décision dans les universités. Ainsi, en 2008, 30% des enseignants à l'université sont des femmes et 43 femmes ont été désignées chefs de département dans quatre universités.